

Journée d'étude

« Discrimination et exclusion »

12 mars 2010 – 9h-13h

Université de Strasbourg
14 rue René Descartes / rue du Maréchal Juin (voir plan)
(2^e étage du bâtiment « Le Portique » – salle 211)

Le projet de publication d'un numéro spécial de la revue *Regards Sociologiques* consacré aux discriminations à l'encontre des migrants a été le point de départ de cette journée d'étude consacrée à la relation entre discriminations et exclusions, et plus particulièrement sur la place des représentations élaborées par les instances détentrices de pouvoirs (faire voir, faire croire et faire agir). Elle est fondée sur une collaboration et une confrontation entre des chercheurs et des représentants d'organismes locaux engagés dans la lutte contre les discriminations. En effet, on ne peut avoir des chances de diminuer l'impact des discriminations qu'autant que l'on allie la connaissance scientifique de leurs déterminations et la connaissance pratique des résistances suscitées par la volonté de les combattre.

La journée est conçue comme un dialogue entre chercheurs et militants : cinq chercheurs ayant contribué, chacun par un article, au numéro spécial de la revue exposeront succinctement leurs analyses et dialogueront ensuite avec quatre représentants d'organisations locales qui militent, chacune à sa façon, contre les discriminations en Alsace (et qui présenteront succinctement leur action). Les autres participants pourront également prendre part au débat.

Programme de la journée d'étude

8h30 – 9h00 : accueil des participants

9h00 – 13h00 : exposés, dialogue et débats

Autour de 11h00 : Pause café

Le dialogue pourra se prolonger autour du repas de 13h à 15h

Cette journée est organisée par l'association *Regards sociologiques*
avec le soutien de l'Agence nationale pour la cohésion sociale
et l'égalité des chances – Alsace

l'acsé
l'agence nationale
pour la cohésion sociale
et l'égalité des chances

Les auteurs (ayant participé au numéro spécial de la revue *Regards sociologiques* et dont les résumés se trouvent en annexe)

- Atmane AGGOUN (atmane.aggoun@club-internet.fr), sociologue, chercheur associé au CNRS-IRESO.
- Muriel COHEN (murielcohen_c@hotmail.com), doctorante en histoire, allocataire de recherche au Centre d'histoire sociale du 20^e siècle, Université de Paris 1 – Panthéon Sorbonne.
- Mireille EBERHARD (mireille.eberhard@free.fr), post-doctorante à l'Institut national d'études démographiques (INED), membre associée à l'unité de recherche « Migration et société » (URMIS - Paris-Diderot).
- William GASPARINI (gasparini@unistra.fr), professeur en STAPS à l'Université de Strasbourg, directeur de l'équipe de recherche en sciences sociales du sport.
- Valérie SALA PALA (valerie.sala.pala@univ-st-etienne.fr), maître de conférences en science politique à l'Université Jean Monnet Saint-Etienne, chercheuse au Centre d'études et de recherches sur l'administration publique de Saint-Etienne (CERAPSE).

Les représentants d'organisations locales (œuvrant dans le domaine de la lutte contre les discriminations et l'exclusion) :

- Daniel KELAI : représentant dans le Haut-Rhin de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE)
- Muharrem KOÇ : président de l'Association Strasbourg-Méditerranée et directeur de l'Association de solidarité avec les travailleurs turcs (ASTTu)
- Muriel MAFFESSOLI : directrice de l'Observatoire régional de l'intégration et de la ville (ORIV)
- Djamila SONZOGNI : présidente de l'Association de lutte contre les discriminations, Alsace (ALDA)

TALON D'INSCRIPTION

NOM Prénom

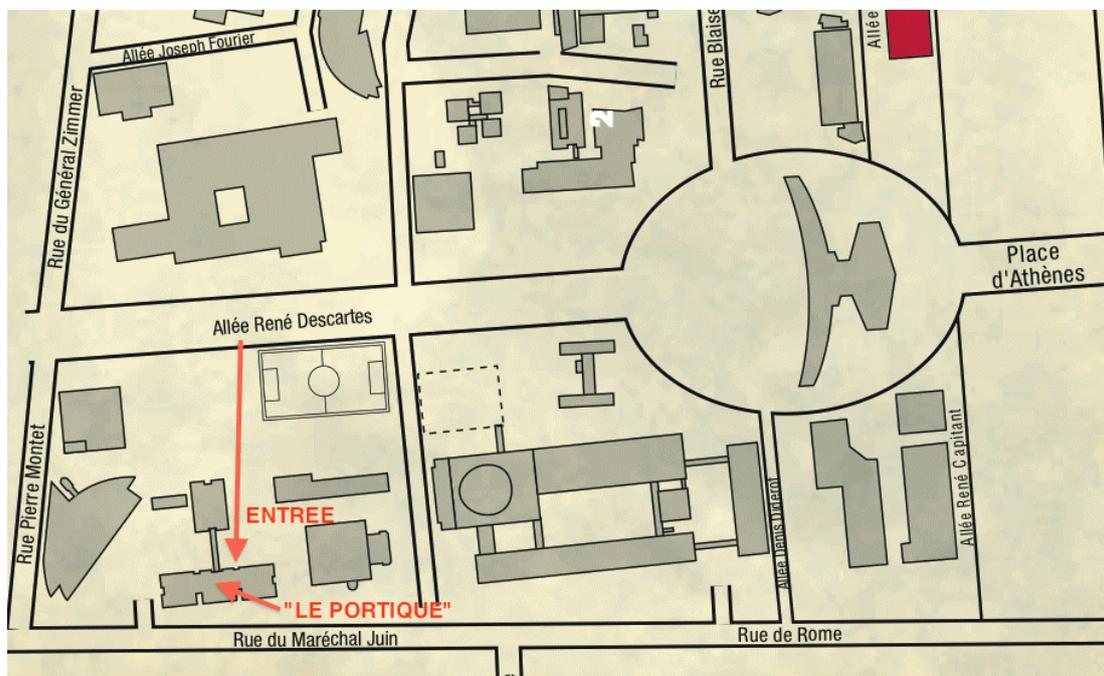
Adresse électronique : @

Organisation représentée :
.....

Participation au repas (13h-14h30) ? OUI NON

Contribution aux frais de repas = 10 € à régler par chèque à l'ordre de l' « Association Regards Sociologiques » avant le 5 mars 2010, et à envoyer à :

Association Regards Sociologiques
Chez Christian de Montlibert
122 Grand Rue 67000 STRASBOURG



Résumés des articles des intervenants

qui paraîtront dans le n° spécial de la revue *Regards sociologiques*
consacré aux discriminations

La carte de retraité : visa amélioré ou permis de circulation ?

par Atmane Aggoun

Depuis la loi du 11 mai 1998, les retraités étrangers ont droit à un nouveau titre de séjour ayant pour objectif de leur faciliter les allers-retours entre leur pays d'origine et la France. Il est en effet précisé, à l'article 18 bis de l'ordonnance du 2 novembre 1995 modifiée, que l'étranger qui a établi ou qui établit sa résidence habituelle hors de France bénéficie sous certaines conditions, à sa demande, d'une carte de séjour portant la mention « retraité ». Cette carte valable dix ans et renouvelée de plein droit, permet d'entrer à tout moment, sans visa, sur le territoire français. Cette carte est rarement demandée, même « boudée », car si elle présente un intérêt dans certains cas, elle induit pour nombre de retraités un recul des droits aux prestations sociales françaises.

« Qui tient la femme tient tout » (Jules Ferry, 1870). Le contrôle de l'immigration familiale algérienne dans la France des Trente glorieuses

par Muriel Cohen

A partir de l'indépendance algérienne, les services administratifs en charge de l'immigration cherchent à limiter les arrivées sur le territoire français des familles algériennes, considérées comme « inassimilables ». La procédure dérogatoire instaurée en 1962, à l'issue des accords d'Evian, censée favoriser les Algériens par rapport aux autres étrangers, est détournée de son sens originel. Les conditions réglementaires d'introduction des familles algériennes sont nettement complexifiées par le biais de circulaires ministérielles. Les critères exigés des « chefs de famille » algériens, notamment concernant le logement, rendent le regroupement familial accessible uniquement aux plus favorisés socialement. Les agents en charge de l'instruction de ces dossiers sont prédisposés par leurs origines coloniales à manifester un certain zèle dans la mise en œuvre de cette politique. Celle-ci, combinée aux mesures spécifiques de contrôle des Algériens aux frontières, explique la faiblesse du nombre d'arrivées de familles algériennes en France entre 1962 et 1972, comparée à celles des autres nationalités.

Habitus républicain et traitement de la discrimination raciste en France

par Mireille Eberhard

Ce texte s'attache à analyser l'influence du contexte républicain sur l'énoncé et la prise en charge de plaintes pour discriminations racistes. Basé sur des observations et des entretiens effectués dans le cadre d'instances d'accueil, de recueil et de traitement de plaintes individuelles, il aborde les processus que l'interaction d'accueil donne à voir : stratégies de présentation de soi, stratégies de dénonciation mais aussi d'invalidation de la discrimination. Il s'intéresse particulièrement à la manière dont ces processus discursifs dévoilent un habitus républicain qui structure la compréhension et le traitement de la discrimination raciste en France.

Immigration et discrimination dans le sport. Les catégories à l'épreuve du terrain

par William Gasparini

Appliquée à l'espace sportif, la discrimination est une de ces questions non questionnées du débat public qui risque de s'imposer au chercheur à travers les catégories du langage ordinaire et du discours journalistique. Des buts de Rachid Mekloufi à ceux de Zinedine Zidane, les exemples français ne manquent pas pour attester de l'enchantement que provoque le « corps-diaspora » de nos excellences sportives. Mais la réalité de la pratique sportive « ordinaire » des populations d'origine immigrée est parfois différente : discriminations dans l'accès à certains clubs, racisme dans les stades, sport « entre soi », exclusion des filles des quartiers populaires. Comme toute croyance, celle du « sport qui intègre les immigrés » atteste d'une efficacité symbolique car elle se fonde sur des figures de la réussite dans le sport de haut niveau. La rupture avec les catégories construites par les acteurs du sport, les journalistes et les essayistes nécessite une confrontation au terrain et notamment une analyse de la pratique sportive « ordinaire », loin des effets du champ politique tendant soit à valoriser le « multiculturalisme sportif » dans le sport de haut niveau soit à mettre en exergue le « communautarisme sportif ». L'article a pour objet d'approcher sociologiquement la question des discriminations dans l'espace sportif en discutant, à partir d'exploitations secondaires d'enquêtes, la pertinence des catégories savantes et pratiques mobilisées pour rendre compte de ce phénomène.

Faut-il en finir avec le concept de racisme institutionnel ?

par Valérie Sala Pala

Dans cet article, nous montrons d'abord comment l'invention du concept de racisme institutionnel a renouvelé les conceptualisations du racisme et donné lieu au développement de recherches fécondes sur les mécanismes institutionnels produisant des inégalités ethniques. Nous mettons ensuite en évidence une série de faiblesses analytiques qui rendent ce concept problématique et obligent à le repenser. Nous proposons alors d'élaborer un nouveau cadre conceptuel en vue d'étudier la contribution des institutions à la reproduction des inégalités ethniques dans les sociétés contemporaines. Selon nous, ce cadre conceptuel doit faire une place à un concept de racisme institutionnel redéfini dans un sens plus restrictif et l'articuler à d'autres concepts permettant d'embrasser l'ensemble des mécanismes contribuant à la reproduction des inégalités ethniques. Bref, il s'agit de ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain et de repenser la place à donner à un concept qui depuis quarante ans a été porteur d'une grande force programmatique, mais aux dépens de la valeur analytique.

Présentation succincte des organismes invités

qui œuvrent dans le domaine de la lutte contre les discriminations



**Association de
lutte contre les
discriminations,
Alsace**

**Association de lutte contre les
discriminations – Alsace**
23, rue Lambert 68100 Mulhouse
jacqueline.alda@free.fr
tél. : 03 89 59 50 99

L'Association de Lutte Contre les Discriminations et pour l'égalité des droits – Alsace (ALDA) développe son action concrètement selon trois axes :

→ L'accueil, l'écoute et le suivi des situations de discrimination, discrimination entendue dans le sens de la loi, afin d'entamer avec elles les démarches qu'elles auront choisies dans le but de résoudre l'injustice vécue

→ La formation, information et sensibilisation à travers différents procédés et supports.

L'association organise annuellement une formation gratuite à destination des acteurs associatifs et institutionnels concernés par cette problématique, afin de définir ce qu'est la discrimination et de construire des réponses adaptées. Nous organisons également des séminaires annuels durant lesquels des chercheurs sont invités à présenter leurs constats autour de la discrimination. De plus, l'association diffuse son journal *Le Porte-voix* dont le but est de sensibiliser le plus largement les acteurs à cette thématique.

→ Enfin, nous travaillons à la constitution d'un réseau d'acteurs associatifs et institutionnels formés à la question des discriminations et à la constitution d'un réseau d'acteurs juridiques ressource.

A travers ses différentes actions, Alda tente de donner une visibilité publique à ce problème, afin qu'il soit mieux pris en compte par les représentants politiques et les institutions.



ASSOCIATION DE SOLIDARITE
AVEC LES TRAVAILLEURS TURCS

**Association de solidarité
avec les travailleurs turcs**
13a rue du Hohwald 67000 Strasbourg
mkoc.asttu@free.fr – 03 88 32 98 32

Créée en 1974, l'Association de Solidarité avec les Travailleurs Turcs (ASTTu) a pour but de contribuer à l'insertion et à l'intégration des populations originaires de Turquie à Strasbourg. Elle fonctionne à la fois avec la participation active de ses membres et l'investissement des professionnel(le)s pour ses réalisations.

Elle affirme fortement son identité laïque et démocratique pour situer ses valeurs qui sont l'égalité des droits et des chances ainsi que la citoyenneté active dans la société en se référant aux principes universels des droits de l'homme.

L'ASTTu œuvre dans le respect des identités d'individus et de groupes pour favoriser la construction des espaces de rencontres et d'échanges sans distinctions ethniques, religieuses ou nationales.

De ce fait, elle lutte contre les discriminations raciales, sociales ou culturelles en revendiquant son engagement militant dans l'espace public et local.

La haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) est une autorité administrative indépendante créée par la loi du 30 décembre 2004. Elle a pour mission de lutter contre les discriminations prohibées par la loi, de fournir toute l'information nécessaire, d'accompagner les victimes, d'identifier et de promouvoir les bonnes pratiques pour faire entrer dans les faits le principe d'égalité.

Elle aide toute personne à identifier les pratiques discriminatoires, et à les combattre. Elle conseille pour les démarches juridiques, et contribue à établir la preuve de la discrimination. Elle peut se saisir elle-même de toute pratique discriminatoire dont elle a connaissance. Elle dispose de pouvoirs d'investigation pour instruire les dossiers. Elle peut exiger des documents et des preuves que la victime n'a pas pu obtenir, aller vérifier sur place et entendre des témoins.



**Observatoire Régional
de l'Intégration et de la ville**

1, rue de la Course 67000 Strasbourg
tél. : 03 88 14 35 89 – fax : 03 88 21 98 31
mél. : oriv.alsace@wanadoo.fr
site : <http://www.oriv-alsace.org>

L'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville (ORIV) a pour objet de développer et de diffuser des connaissances sur les questions relatives à l'intégration des populations immigrées, à la prévention des discriminations et à la cohésion sociale et territoriale en général.

Par son action, l'association vise à faciliter le "vivre ensemble" en contribuant à transformer les représentations et les pratiques des acteurs et en apportant son appui au développement des politiques publiques.

L'ORIV puise sa légitimité d'intervention dans le maillage entre action et réflexion, dans l'articulation conjointe d'une production de connaissances et d'une présence sur le terrain aux côtés des acteurs.

L'association agit dans une logique d'observation et de veille. Par ailleurs, elle se donne la possibilité d'alerter les pouvoirs publics et les personnes concernés sur les constats développés à l'occasion de ses travaux. L'association ne poursuit aucun but lucratif, politique ou religieux.

Implanté à Strasbourg, l'ORIV intervient traditionnellement sur l'ensemble du territoire alsacien. Il peut intervenir sur les territoires limitrophes, notamment la Lorraine.